

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Schlüter KERDI-COLL-RL

UFI: G2JS-JC6P-VX9D-N54S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

Poudre réactive pour KERDI-COLL-L

Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins prévues.

Le produit est destiné à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Schlüter-Systems KG

Rue: Schmölestraße 7

Lieu: D-58640 Iserlohn

Téléphone: +49 (0)2371 971-0

Téléfax: +49 (0)2371 971-111

E-mail: info@schlueter.de

Interlocuteur: Björn Spiegel

E-mail: sdb@schlueter.de

Internet: www.schlueter.de

Service responsable: International Technical Network (ITN)

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33(0)145425959

N°ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Ciment, portland, produits chimiques

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

EUH208

Contient Ciment, portland, produits chimiques. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P261

Éviter de respirer poussière.

P280

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 2 de 12

P302+P352
P501

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Mise au rebus du contenu / du conteneur conformément au règlement local / régional / national / international.

2.3. Autres dangers

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total). Grâce à un stockage approprié (au sec) et une utilisation dans le délai de conservation indiqué, le ciment/l'agent liant ne peut pas avoir d'effet sensibilisant au contact de la peau (H317 ou EUH203 peuvent par conséquent être supprimés).

Peut provoquer des irritations cutanées.

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB . Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
14808-60-7	quartz (SiO ₂)			> 20 - < 40 %
	238-878-4			
7778-18-9	sulfate de calcium			>10 - < 30 %
	231-900-3		01-2119444918-26	
65997-15-1	Ciment, portland, produits chimiques			>3 - <10 %
	266-043-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H318 H317 H335			
7632-00-0	nitrite de sodium			> 0,1 - < 0,3 %
	231-555-9	007-010-00-4	01-2119471836-27	
	Ox. Sol. 3, Acute Tox. 3, Aquatic Acute 1; H272 H301 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7632-00-0	231-555-9	nitrite de sodium	> 0,1 - < 0,3 %
	par voie orale: DL50 = 180 mg/kg		

Information supplémentaire

Chrome (VI): < 2ppm

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 3 de 12

4.1. Description des mesures de premiers secours**Indications générales**

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Utiliser si possible une solution isotonique pour les yeux (0,9 % NaCl). Puis si possible un transport immédiat chez l'ophtalmologue / à la clinique.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux.
Contact avec la peau: Peut provoquer des irritations cutanées. Peut déclencher une réaction allergique. Une exposition prolongée peut provoquer des problèmes de peau et des inflammations cutanées (dermatite).
Effets/symptômes aigus : Effet irritant jusqu'à corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau, lésions dans l'appareil digestif en cas d'ingestion orale Réactions allergiques
Effets/symptômes chroniques : Effet irritant pour les voies respiratoires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 4 de 12

Remarques générales

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection individuel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matières incompatibles: Aluminium, Sels d'ammonium, Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs, produits d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 5 de 12

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
14808-60-7	Silice cristalline (fraction alvéolaire dont le quartz à l'exception des fractions alvéolaires de cristobalite et de tridymite)	-	0,1		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

La teneur de chrome(VI) hydrosoluble doit être maintenue en-dessous de 2 ppm (REACH, annexe XVII, entrée 47).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une installation de lavage sur le lieu de travail. Prévoir une douche de sécurité lors de la manipulation de grandes quantités. Prévoir des laveurs d'yeux. Marquer les endroits bien en vue.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Porter les gants de protection homologués :

Matériel recommandé: Gants en coton imprégnés de nitrile (0,15 mm, EN ISO 374)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection: Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts. Éviter le contact avec la peau.

Protection respiratoire

Demi-masque filtrant (NF EN 149), Type P1 / P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide (Poudre)
Couleur:	gris
Odeur:	sans odeur
Point de fusion/point de congélation:	>1250 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	11,5 (1%)
Viscosité cinématique:	non applicable
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	0,1 - 1,5 g/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 6 de 12

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

La vitesse de dissolution:

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

La stabilité de la dispersion:

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 25 °C):

2,75 - 3,20 g/cm³

Densité relative:

non déterminé

Densité apparente:

900 - 1300 kg/m³

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Caractéristiques des particules:

non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non déterminé

Température d'inflammation spontanée

gaz:

non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique:

non applicable

Information supplémentaire

Aucune donnée supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réagit à l'eau et l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Contact avec de l'eau.

En cas de contact avec l'eau: Le produit se solidifie en une masse dure.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Aluminium. Sels d'ammonium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

En cas d'incendie: Des gaz inflammables tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 7 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7632-00-0	nitrite de sodium				
	orale	DL50 180 mg/kg	Rat	GESTIS	

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Ciment, portland, produits chimiques. Peut produire une réaction allergique.

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total). Grâce à un stockage approprié (au sec) et une utilisation dans le délai de conservation indiqué, le ciment/l'agent liant ne peut pas avoir d'effet sensibilisant au contact de la peau (H317 ou EUH203 peuvent par conséquent être supprimés).

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
7632-00-0	nitrite de sodium				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,56 - 1,78 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 8 de 12

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7632-00-0	nitrite de sodium	-3,7

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit se solidifie en une masse immobile solide.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires. Le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

170101 DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS); béton, briques, tuiles et céramiques; béton

Code d'élimination des déchets - Résidus

101314 DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES; déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés; déchets et boues de béton

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits nettoyeurs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 9 de 12

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 47

Directive 2004/42/CE relative à COV < 3%
dans les vernis et peintures:

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 10 de 12

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Version 1,00 - Première édition - 16.05.2018

Version 1,01 - Révision générale - 14.04.2021

Version 1,02 - Révision générale - 01.07.2024

Version 1,03 - Mise à jour en raison d'une nouvelle formule - 18.11.2025

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

Ox. Sol. 3: Matière solide comburante, catégorie de danger 3
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
 Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
 Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau
 BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
 CAS : Chemical Abstracts Service
 CE : Concentration effective
 CE : Communauté européenne
 NE : Norme européenne
 IATA : International Air Transport Association
 Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
 ICAO : International Civil Aviation Organization
 IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 CLP : Classification, Labeling, Packaging
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 COV : Composés organiques volatils
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
 VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
 CPE : Classe de pollution des eaux
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
 DNEL : Derived No Effect Level
 PNEC : Predicted No Effect Concentration
 TLV : Threshold Limiting Value
 STOT : Specific Target Organ Toxicity

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 EUH208 Contient Ciment, portland, produits chimiques. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Schlüter KERDI-COLL-RL

Révision: 18.11.2025

Code du produit: RCSO-SSYS-004

Page 12 de 12

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

assesio AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@assesio.eu,
www.assesio.eu

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)